



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009 ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 27 JUILLET 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juillet 2009, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 27 juillet 2009, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, est également présent.

268/27-07-09

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 20 juillet 2009 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

ADOPTÉE

269/27-07-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 267/20-07-09 adoptée le 20 juillet 2009.

- A Ouverture**
1. Réouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

C Gestion administrative

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2009-09 Camping Sainte-Véronique : Remplacement du réseau d'égout sanitaire existant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 27 JUILLET 2009

- E Avis de motion**
- F Adoption des règlements**
- G Sécurité publique**
- H Transport routier**
 - 1. Service de transport collectif : Signature d'une entente intermunicipale relative à la desserte du territoire de la Ville de Rivière-Rouge
- I Hygiène du milieu**
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- K Loisirs et culture**
- L Divers**

Période de questions du public

- M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

ADOPTÉE

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

270/27-07-09

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-09 CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE : REPLACEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2009-09 de la Ville, incluant entre autres, l'avis de soumission daté du 27 juillet 2009, le devis et les plans tels que préparés par la firme GENIVAR Société en commandite et datés de juillet 2009, tel projet portant le numéro de dossier LL114552.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de construction qui se décrivent approximativement comme suit :

- Fourniture et installation de onze (11) regards sanitaires, 900 mm Ø;
- Fourniture et installation de 730 mètres de conduites sanitaires PVC DR-35, 200 mm Ø;
- Fourniture et installation de cinquante-deux (52) entrées de services avec « T » monolithique et tuyaux de raccordement de roulotte;
- Fourniture et installation d'un poste de pompage d'égout.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 3 août 2009 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu du :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 27 JUILLET 2009

Consultant : GENIVAR Société en commandite
Attention : M. Alain Ryan, ingénieur,

Propriétaire : Ville de Rivière-Rouge
Attention : M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2009-09 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une compagnie d'assurances attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de 50% de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-09** » **jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 26 août 2009** à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 26 août 2009 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF : SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DESSERTE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE que la Ville de Rivière-Rouge a conservé la compétence dans le domaine du transport que lui confère l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* puisque la MRC d'Antoine-Labelle dont elle fait partie ne s'est pas

271/27-07-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 27 JUILLET 2009

prévalue de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* relativement au transport collectif de personnes;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent aux municipalités de conclure des ententes relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT l'accord de principe intervenu à l'effet que la MRC des Laurentides et la Ville de Rivière-Rouge assumerait chacune cinquante pour cent (50%) des coûts générés pour la mise en œuvre d'un projet pilote de service de transport en commun intermunicipal des personnes par autobus reliant la Ville de Rivière-Rouge à la Ville de Mont-Tremblant, offrant quatre (4) arrêts dans la Ville de Rivière-Rouge tel qu'indiqué au projet d'horaire présenté aux membres du conseil préalablement à la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière adressée par la Ville de Rivière-Rouge à la Corporation Transport région Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires établies pour ce service de transport et présentées aux membres du conseil préalablement à la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la *Loi sur les transports*, il est nécessaire d'adopter un cahier des charges pour l'ajout de ce service de transport par autobus et de le soumettre au transporteur, titulaire du permis de transport par autobus interurbain touchant le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, afin d'obtenir une proposition;

CONSIDÉRANT QUE les coûts finaux ne seront connus qu'à la suite de l'obtention de la proposition du transporteur et/ou, le cas échéant, suite à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent également aux municipalités de conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel ou des services, d'exécuter des travaux et de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de transport par autobus signé par la MRC des Laurentides viendra à échéance le 31 décembre 2009 et que cette dernière retournera en appel d'offres pour l'ensemble du service de transport en commun des personnes par autobus dont elle assume la gestion;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires du projet ont convenu de mettre en œuvre le projet le 21 septembre 2009 pour une durée douze (12) mois et de ce fait, un premier cahier des charges sera adopté pour la fourniture du service de transport par autobus pour la période du 21 septembre au 31 décembre 2009 puis devra être repris pour la période du 1^{er} janvier au 17 septembre 2010;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confie à la MRC des Laurentides la desserte sur son territoire d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes et autorise la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides ayant pour objet d'établir les modalités concernant la mise en œuvre et le maintien,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2009 AJOURNÉE AU 20 JUILLET 2009
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 27 JUILLET 2009

par la MRC des Laurentides, d'un service de transport en commun intermunicipal des personnes par autobus reliant la Ville de Rivière-Rouge à la Ville de Mont-Tremblant et incidemment, à l'ensemble du service déjà existant sur le territoire de la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut.

Que la Ville de Rivière-Rouge adopte les prévisions budgétaires telles que présentées ce jour par Mme Louise Cossette, directrice adjointe du CLD de la MRC des Laurentides, aux termes desquelles la Ville de Rivière-Rouge s'engage à effectuer une dépense pour un montant approximatif de 13 908,00 \$, ayant considéré la contribution des autres partenaires du projet.

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la MRC des Laurentides à négocier, sur la base du cahier des charges présenté dans le cadre de la présente séance, avec le transporteur titulaire de permis de transport par autobus opérant sur le territoire, à évaluer toute proposition que ce transporteur pourra présenter et à octroyer le contrat pour et au nom de la MRC des Laurentides et de la Ville de Rivière-Rouge, dans le respect des prévisions budgétaires adoptées et conformément aux articles 48.18 et suivants de la *Loi sur les transports*.

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la MRC des Laurentides :

- à procéder par appel d'offres pour la fourniture d'un service de transport par autobus sur le territoire de la MRC des Laurentides et assurant une liaison sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 17 septembre 2010, avec option de renouvellement de douze (12) et seize (16) mois,
- en fonction des soumissions obtenues et dans le respect des prévisions budgétaires adoptées, à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ou à rejeter l'ensemble des soumissions.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Aucun citoyen n'est présent.

272/27-07-09

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h35.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux